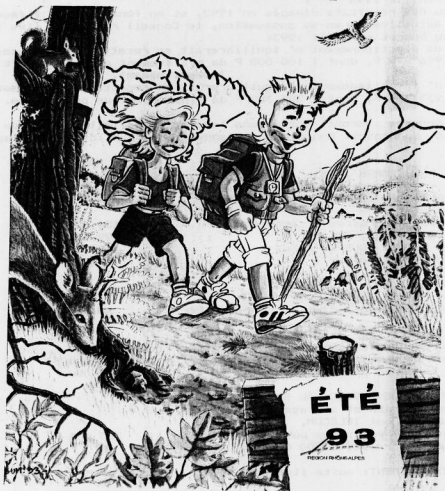


ECHOS DE LHUIÏS

• Bulletin Municipal •



CONSEIL MUNICIPAL: Séance du 9/2/93

Tous les membres sont présents:

1er POINT: PREPARATION DU BUDGET 1993.

Le Conseil Municipal examine et adopte le projet de budget 1993.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 1992:

La section de fonctionnement dégage un excédent de: + 305 772, 68 F
Recettes réalisées: 3 589 502, 34 F
Dépenses réalisées: 3 283 779, 66 F

La section d'investissement:

Opérations arrêtées au 31/12/1992 dégage un déficit de: - 411 704, 88 F
Recettes réalisées: 4 500 474, 38 F
Dépenses réalisées: 4 912 179, 26 F

En tenant compte des opérations réalisées, mais non inscrites au titre de l'exercice 92, et reportées et à inscrire sur le budget de l'exercice 1993, la section d'investissement dégage de fait un excédent de: + 422 442, 12 F

Recettes réalisées: 5 954 272, 38 F
Dépenses réalisées: 5 531 850, 26 F

LE BUDGET PRIMITIF 1993 :

Compte tenu des résultats dégagés en 1992, et en fonction des éléments d'information actuellement en sa possession, le Conseil Municipal fixe les grandes lignes du budget primitif 1993:

La section de fonctionnement s'équilibrerait en recettes et dépenses à la somme de : 3 996 649 F, dont 1 100 000 F de prélèvement pour transfert en Investissement.

La section d'investissement s'équilibrerait en recettes et dépenses à la somme de : 3 233 259 F, dont 1 385 388 F de financement de programmes.

Les deux budgets seront votés dans leur forme définitive lors de la prochaine séance du Conseil Municipal et rendus alors publics d'une façon plus détaillée.

2ème POINT: PROGRAMMES 1993:

SOLDE DE TRAVAUX ANTERIEURS DEJA REALISES:

MAPA: solde des honoraires d'architecte :	134 500 F
TRAVAUX DE VOIRIE: 91, 92, 93 :	499 172 F
REFECTION DU CHEMIN SOUS LE CREUX :	52 161 F
REFECTION DU STERILISATEUR A RIX :	40 000 F

PROJETS NOUVEAUX:

REFECTION DES AQUEDUCS A MILIEU Et ST MARTIN:	50 000 F
---	----------

ACHAT DE MATERIEL:

-> radio pour véhicule pompiers :	7 500 F
-> aspirateur et chauffe-eau pour l'école :	3 500 F
-> tracteur-tondeuse pour la commune :	12 000 F

PROJET D'ECLAIRAGE PUBLIC: AU BOURG

-> mise en souterrain et en façade des lignes des réseaux EDF et TELECOM,	
-> réfection de l'éclairage public	265 000 F
(cout global du projet: 1 100 000 F)	

PROJET DE LOTISSEMENT: suite étude	50 555 F
------------------------------------	----------

PROJET ONF(Voirie forestière)	271 000 F
---------------------------------	-----------

(suite)

3ème POINT: PROJETS EN COURS D' ETUDE:

1) GENDARMERIE:

Le Conseil Municipal prend connaissance d' un courrier du Lnt Colonel, commandant le Groupement 01 dans lequel celui-ci nous informe qu' il a obtenu le 27/10/1992, l' autorisation ministérielle lui permettant d' entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir la construction d' une caserne de gendarmerie en remplacement de la brigade territoriale actuelle.

Le Conseil Municipal doit donner un accord de principe, et proposé un terrain avant le 31/03/1993.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

1) Compte tenu des éléments d' information concernant le bilan financier de l' opération qui s' amortit sur 15 ans, de donner un avis de principe favorable.

2) De proposer comme lieu d' implantation les terrains situés " Sur La Gange", en bordure du CD 79, entre le cimetière et la Gendarmerie actuelle.

Ce choix est motivé par:

- leur accessibilité immédiate sans infrastructure nouvelle.
- leur raccordement facile à tous les réseaux: eau, électricité, télécom, assainissement.
- la facilité d' aménagement pour construire vu leur configuration.
- leur proximité par rapport aux divers services.

Il est rappelé que, conjointement à cette opération, les locaux actuels trouveront un emploi immédiat:

- les logements libérés permettront de répondre à une demande qui se maintient.
- les bureaux seront affectés aux divers services sociaux et au Syndicat d' Initiative provisoirement installés dans le bâtiment de la Mairie.

CENTRE DE SECOURS:

L' étude du projet de construction d' une nouvelle caserne de pompiers avance:

- le lieu d' implantation sera le même que la nouvelle gendarmerie, les deux s' étudiant conjointement.
- un avant projet tenant compte des demandes des pompiers, des contraintes financières en particuliers des dépenses subventionnables, est en cours d' élaboration et sera confié à un architecte dès que sa définition aura été suffisamment affinée et précisée.
- À échéance de 3 ans, cette réalisation, compte tenu des subventions, devrait pouvoir être autofinancée par la commune sans recours à l' emprunt.

4ème POINT: QUESTIONS DIVERSES:

Le Conseil Municipal délibère:

- pour renouveler le bail de la carrière MOREL et confier à l' ONF la rédaction d' un nouveau contrat d' exploitation.
- pour renouveler le bail de la parcelle sise à Vagnot à son locataire actuel.

Le Conseil prend acte de l' arrêt d' activité du Comité des Fêtes.

Informé de plaintes concernant l' empoisonnement ou l' abattage d' animaux domestiques à proximité des habitations, le Conseil Municipal déplore ces pratiques, en souligne l' illégalité et tient à mettre solennellement en garde leurs auteurs concernant leur responsabilité au cas ou des enfants en seraient les victimes.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
% CONSEIL MUNICIPAL : %
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Séance du 16 Mars 1993:
=====

PRESENTS: 12
EXCUSÉS: MR GIROUD B.

1er POINT: BUDGET 1993:
=====

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 1992:

Après examen, le Conseil Municipal approuve le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 1992 qui s'établit comme suit:

Section de Fonctionnement: RECETTES: 3 610 702, 34 F
DEPENSES: 3 261 321, 36 F

EXCEDENT DE: 349 380, 98 F

Section d' Investissement: Résultat comptable:
RECETTES: 4 482 474, 38 F
DEPENSES: 4 912 179, 26 F

DEFICIT DE: 429 704, 88 F

Résultat réel compte tenu des restes à réaliser: (des recettes et des dépenses réalisées en fin d' année n' ont pu être budgétées sur l' exercice 92)

RECETTES: 5 936 272, 38 F
DEPENSES: 5 531 850, 26 F

EXCEDENT DE: 404 422, 12 F

VOTE DU BUDGET PRIMITIF:

Le Conseil Municipal vote les nouveaux taux des 4 taxes d' Imposition locale nécessaires à l' équilibre du budget:

Taxe d' Habitation: de 7,32 (1992) à 7,97 (1993)
Taxe Foncier Bâti: de 8,77 (1992) à 9,55 (1993)
Taxe Foncier Non Bâti: de 32,63 (1992) à 35,54 (1993)
Taxe Professionnelle: de 9,49 (1992) à 10,33 (1993)

Cette augmentation est rendue nécessaire:

-> à cause d' une baisse de la valeur des bases du foncier non bâti et de la taxe professionnelle.

-> pour maintenir le rendement de l' imposition locale afin de reconstituer des réserves qui permettront l' autofinancement de nouveaux projets dans les années à venir (Lotissement, Nouvelle caserne des pompiers).

Le BUDGET PRIMITIF 1993 s' équilibre ainsi:

Section de Fonctionnement: RECETTES ET DEPENSES: 4 023 582 F

Section d' Investissement: RECETTES ET DEPENSES: 3 281 002 F

2ème POINT: RENOUELEMENT DU BAIL MOREL

=====

(Exploitation de la carrière de Roche Gallu)

Après consultation des services de l' O.N.F. et de l' Entrepreneur, le bail pour l' exploitation de la carrière de Roche Gallu est renouvelé pour une durée de 9 ans, le prix du M3 passant de 2 F à 4 F, avec indexation annuelle sur l' indice du coût de construction.

3ème POINT: REPARATION DU CLOCHER :

=====

L' entreprise PERNOUD, après un diagnostic complet effectué lors de la dernière réparation, propose un devis de remise en état des installations.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions et décide de faire procéder aux réparations nécessaires (9 500 F)

4ème POINT: LOTISSEMENT:

=====

Le Conseil Municipal prend connaissance de l' avant projet préparé par la DDE et délibère pour confier le suivi de ce dossier à ce service.

5ème POINT: DIVERS.

=====

Le Conseil Municipal prend connaissance de divers courriers:

- Remerciements de l' abbé BRUN pour les travaux de réparation à la cure.

- Demande d' un local pour le Club Historique du Canton de Lhuis pour y stocker ses archives. Avis favorable conditionnel, sous réserve d' une autre affectation plus urgente.

- Demande du Chef de Brigade de Gendarmerie pour limiter et ralentir la circulation sur la voie longeant le casernement.

Le Conseil Municipal ne peut interdire l' accès au stade, mais étudiera avec les intéressés les moyens à mettre en oeuvre pour satisfaire cette demande.

SESSION BUDGETAIRE 1993.

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

RECETTES >

CPTE Intitulé:	Somme (F) :		
	PREVISIONS 92	REALISATIONS 92	PREVISIONS 93
70 Produits de l'exploitation: (Eau + T.O.M)	270 000	270 883,84	290 000
71 Produits domaniaux: Vente de bois: Loyers :	1 567 675	1 591 955,49	1 461 159 122 000 1 339 159
72 Produits financiers:	20 000	20 599,72	20 000
73 Recouvrements/Subventions:	138 400	169 411,65	100 000
74 D.G.F:	611 143	612 495,00	600 000
75 Impôts Indirects:	36 501	37 168,16	35 000
77 Impôts Directs :	911 375	905 941,48	950 000
79 Produits exceptionnels:		2 247,00	
82 Produits antérieurs: (Excédents de fonctionnement)	218 042		567 423
TOTAL RECETTES	3 782 104	3 610 702,34	4 023 582

DEPENSES >

CPTE Intitulé:	Somme (F) :		
	PREVISIONS 92	REALISATIONS 92	PREVISIONS 93
60 Denrées et Fournitures:	157 000	140 998,77	163 500
61 Frais de personnel :	440 000	418 914,19	477 000
62 Impôts et taxes :	20 000	15 308,00	20 000
63 Travaux et services :	530 719	484 101,71	720 658
64 Participations et contingents :	218 000	179 933,35	235 000
65 Allocations et subventions :	85 000	81 312,73	83 000
66 Frais de gestion :	170 000	150 187,55	210 000
67 Frais financiers (Intérêts dette) :	1 196 720	1 170 350,72	1 009 424
82 Charges antérieures : (Annulation de recettes)	619 500	355 049,34	5 000
83 Prélèvement => Investissement :	345 165	265 165,00	1 100 000
TOTAL DEPENSES	3 782 104	3 261 321,36	4 023 582

BALANCE DE FONCTIONNEMENT 1992: EXCEDENT

3 610 702,34 - 3 261 321,36 = 349 380,98

=====

RECETTES >

=====

CPTE Intitulé :	somme (F) :		
	PREVISIONS 92	REALISATIONS 92	PREVISIONS 93
10 Subventions d' Equipement :	357 500	362 480,00	421 348
11 Prélèvement sur Fonctionnement :	345 165	265 165,00	1 100 000
14 Reversement F.C.T.V.A (sur investissements 91) :	1 964 920	2 006 019,57	1 324 800
16 Produits des emprunts Emprunt CRCA sur 1 an (non budgété en 92) :	3 092 921	1 814 182,03	411 864
Emprunt MAPA CRAM Reliquat :			dont 126 568
(emprunt sans intérêts) :		- 4 570,89	et 285.286
21&23 Divers :			
25 Recouvrement de créances :	32 300	23 198,67	23 000
26 Revenus titres et valeurs :	2 000	16 000	
TOTAL RECETTES	5 801 605	4 482 474,38	3 281 002

=====

DEPENSES >

=====

CPTE Intitulé :	somme (F) :		
	PREVISIONS 92	REALISATIONS 92	PREVISIONS 93
06 Déficits d'investissement antérieurs reportés :	668 945		1 098 649
16 Remboursement des emprunts (Capital de la dette) :	2 229 581,07	2 229 581,07	767 222

PROGRAMMES :

21 ACQUISITION DE BIENS	:			
Achat de terrains	:	189 000	181 544,59	50 555
Achat de matériel	:	32 000	23 727,55	23 000
SOUS - TOTAL 21	:	221 000	205 272,14	73 555
23 TRAVAUX :				
232 = BATIMENTS	:	1 066 718,59	1 028 855,94	134 500
233 = RESEAU	:	1 207 629,42	1 171 066,16	471 904
SOUS - TOTAL 23	:	2 274 348,01	2 199 922,10	606 404
25 AVANCES A SYNDICAT :				
2533 = CREANCE OPAC	:	260 000	260 000	
25421 = VOIRIE	:	142 410,92	17 403,95	485 172
25492 = ELECTRICITE	:	5 320		250 000
SOUS - TOTAL 25	:	407 730,92	277 403,95	735 172
TOTAL PROGRAMMES	:	2 903 078,93	2 682 598,19	1 415 131
TOTAL DEPENSES	:	5 801 605,00	4 912 179,26	3 281 002

=====

BALANCE COMPTABLE D' INVESTISSEMENT 92: DEFICIT:

$$4\ 482\ 474,38 - 4\ 912\ 179,26 = -\ 429\ 704,88$$

BALANCE REELLE D' INVESTISSEMENT 92 : EXCEDENT:

Des Recettes: 1 286 668 F d' emprunt à court terme, réalisé auprès de la CRCA
167 130 F de subventions débloquées en fin d' année

soit au total: 1 453 798 F,
et en Dépenses: 619 571 F, n' ont pas été budgétées sur l' exercice 92 pour
des raisons administratives, indépendantes de la volonté communale.

Leur prise en compte donne les résultats suivants:

EXCEDENT:

$$(4\ 482\ 474,38 + 1\ 453\ 798) - (4\ 912\ 179,26 + 619\ 671) = 404\ 422,12\ F$$

Ces sommes, prises en compte dans le budget 1993 permettent, comme prévu, de
résorber le déficit d' investissement cumulé, mais avec un an de retard.

=====

EXCUSES: Mrs GIROUD Bernard, SAVOYET Daniel.

1er POINT: Travaux dans les bâtiments communaux:

A) LOGEMENT DE LA POSTE:

L'arrivée, fin septembre, d'un nouveau Receveur et sa famille, nécessite un réaménagement du logement de la poste et sa réfection.

Après examen des incidences financières sur l'évolution du budget communal, le Conseil Municipal décide de prendre à sa charge l'aménagement et la réfection des chambres au 1er étage pour une dépense limitée à 70 000f

Les P&T prennent à leur charge la remise en état du rez de chaussée pour 21 300 f.

B) HOTEL DE LA TOUR:

Les gérants souhaitent changer le bar qui n'est plus adapté au service de leur clientèle. Divers devis sont étudiés. Le seul qui présente un intérêt pour l'avenir, s'élève à 70 000 F.

Le Conseil Municipal, vu les contraintes budgétaires actuelles, décide de ne pas programmer cette dépense cette année et de réexaminer le problème l'an prochain.

C) ECOLE MATERNELLE ET SALLE POLYVALENTE:

Suite aux visites des commissions de sécurité divers travaux de mise aux normes sont prescrits.

Le Conseil Municipal décide de faire procéder immédiatement aux plus urgents et de demander des devis pour le reste.

2ème POINT: Délibération pour exonération de Taxe Professionnelle.

La commune peut exonérer pour un temps les nouvelles entreprises s'installant sur son territoire.

Une délibération ancienne existait. Elle doit être actualisée. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

3ème POINT: Courriers divers.

Le Conseil Municipal donne son accord:

-> aux sociétés de musique pour la gratuité de la salle polyvalente pour l'organisation de la fête de la musique.

-> au club des jeunes pour la restauration des panneaux de basket et le nettoyage avec eux du terrain et de ses abords.

-> à la maison de repos " Le vieux Moulin " pour la pose à ses frais de panneaux de signalisation.

Le Conseil Municipal prend acte:

-> des lettres de remerciements de diverses associations pour les subventions allouées.

-> de la demande des syndicats et amicales des personnels des P & T pour qu' il s' associe à leur exigence du maintien des services postaux de qualité en milieu rural. Une délibération est prise en ce sens.

-> d' une proposition de l' association " Courir pour la vie " pour organiser, courant octobre, une manifestation destinée à recueillir des fonds pour la lutte contre le cancer. Le Conseil Municipal, le district étant saisi de la même demande, verra à ce niveau ce qui peut être fait.

4ème POINT: Questions diverses.

DECHARGE CONTROLEE:

Le Conseil Municipal constate le remplissage rapide de la décharge contrôlée et rappelle aux utilisateurs qu' il est IMPERATIF:

-> que les ordures ménagères soient livrées au service de ramassage.

-> que les verres doivent être déposés dans le conteneur sur la place du Champ de Foire et que ses abords doivent restés propres.

-> que les déchets mis en décharge doivent l' être de la façon la plus propre possible en étant déversés sur le talus du remblais et non sur la plate forme.

ACCIDENTS REPETES A RIX (CD 19).

Une multiplication des accidents à l' entrée Nord de RIX incite le Conseil Municipal à saisir la DDE du problème pour que cette situation n' empire pas et que des solutions soient trouvées pour y faire face.

ANABRES DANGEREUX:

Un incident récent, que des circonstances autres auraient pu transformer en grave accident, amène le Conseil à attirer l' attention des propriétaires sur leurs responsabilités et à décider de l' envoi d' un courrier circonstancié.

DÉPÔTS D' ÉPAVES AUTOMOBILES:

Ils défigurent jusqu' au cœur du village. Le Conseil Municipal décide d' intervenir auprès des propriétaires pour un enlèvement régulier.

Membre fondateur de notre Club, membre du comité depuis sa création, Christian LYANDRAT n'est plus. Ce genre de phrase que nous avons lue cent fois pour d'autres décès est bien loin d'exprimer dans sa froideur ce que tous ceux qui l'ont connu ont ressenti et ressentiront encore très longtemps.

Pourquoi la mort a-t-elle si rapidement, si brutalement endeuillé cette famille, cette mère entourée de ses quatre jeunes enfants ? L'image du petit Jérémie précédant le cercueil de son père dans l'église de Lhuis, portant gravement ce coussin de fleurs, est de ces images qui bouleversent, qui révoltent, qui rendent bien vaines toutes les phrases que l'on peut écrire. Même la Foi " à soulever les montagnes " des croyants a bien du mal à faire admettre comme juste un tel départ. C'est impossible de comprendre et la seule issue est de se cacher derrière le mot " mystère " pour ne pas dire " injustice ".

Mais il est une façon de faire revivre Christian : c'est d'évoquer tous les souvenirs que nous avons en commun avec lui. C'est de revoir son éternel sourire, c'est se rappeler son entrain, sa bonne humeur, c'est d'évoquer la joie qui arrivait avec lui. Entouré de ses quatre garnements, il arrivait croulant sous le poids des sacs du pique-nique, avait pour chacun la petite réflexion appelant le sourire, et ses réparties réjouissaient tous ses interlocuteurs, amis ou inconnus.

Ses enfants étaient sa joie de vivre. Peu de pères auraient, comme il l'a fait, pris deux années de congés pour se consacrer uniquement à ses petits, laissant à Jacqueline, sa femme, la charge de travailler dehors. Il se consacra uniquement aux siens et à sa maison. Je suis sûr que son intérieur était aussi impeccablement tenu que ses enfants étaient soignés. Et le récit qu'il nous fit, un soir, de ses démêlés avec l'Administration ne voulant pas reconnaître, à cette époque, sa " profession " de " père au foyer " restera une véritable anthologie d'humour, d'esprit et de comique.

Dans nos coeurs, dans nos mémoires, Christian est sûr de rester vivant. Et nous tous, ses amis, ne prendrons jamais le chemin du tennis sans une petite pensée pour celui qui repose là, au cimetière, sur notre passage obligé. Et chacun de nous lui fera un de ces petits clins d'oeil complices qui illuminaient si souvent sa bonne " bouille ".

Jacqueline, Roland, Carole, Jérémie, Alice
nous vous embrassons bien bien affectueusement

Christian Lyandrat

CLUB DETENTE et LOISIRS de LHOÛS

Le CLUB DETENTE et LOISIRS , continue ses réunions hebdomadaires du mercredi encore pendant le mois de Juillet , à la demande de ses membres , qui sont heureux de se retrouver une fois par semaine .

Si des vacanciers , amateurs de jeux de cartes , de loto ou simplement de conversations amicales veulent venir se joindre à nous le club sera heureux de les accueillir dans son local du 1^{er} étage de l'école maternelle le mercredi de 14 Heures à 17 Heures environ , tout en prenant quelques rafraichissements .

D'autre part , nous confirmons le projet du voyage en NORMANDIE dont l'annonce a déjà été faite , il s'adresse à toutes les personnes intéressées par la visite de cette belle région de France . Voyage qui aura lieu du 6 au 11 Septembre prochain . Il conduira les participants du MONT SAINT MICHEL , aux falaises d'ETRETAT , visitant au passage les plages témoins du débarquement , le musée , le mémorial . Enfin après une visite de ROUEN , le passage à CHARTRES , permettra de visiter la cathédrale appelée " l'Acropole de la France " .

Pour toutes précisions à ce sujet , vous pouvez vous adresser à Madame Denise FAURE Tel. 74.39.81.33

Le prix du voyage est de 3.315 Frs , le premier acompte de 1.000Fr doit être versé fin juillet .

C'est l'organisme "TOURISME et LOISIRS " qui est responsable du voyage .

Quand vous recevrez ce bulletin , le Club aura eu le plaisir de participer à une après-midi de musique et de détente à la maison " Plein Soleil " où la Direction de la Maison avait bien voulu nous inviter , certainement pour tous , cela aura été l'occasion d'un agréable moment .

Bonnes vacances à tous et à toutes

Suzanne ROUX



AVIS DU SYNDICAT d' INITIATIVE

BUREAU du S.I ouverture

Comme les années précédentes , le bureau du S.I. sera ouvert pendant les mois de juillet et aout dans le petit chalet sur le champ de foire . Une jeune hôtesse est là pour renseigner les touristes , en conséquence nous vous demandons de bien vouloir orienter les visiteurs de passage vers ce bureau où ils trouveront documentation et renseignements nécessaires pour faire un bon séjour dans cette région .

Permanence tous les jours sauf lundi : 10 H.30 à 12 H et 15 H. à 18H30
Téléphone : 74.39.82.74. Le dépôt de l'artisanat donne un agréable échantillon des fabrications locales

SAMEDI 31 JUILLET 1993 - ANIMATION d'ETE
à MONTAGNIEU dans ses fleurs
et ses côteaux

Chaque année à cette époque , le S.I. du canton de LHUIS , prépare son animation , qui ,vous le savez est faite dans un but touristique c'est à dire pour faire connaître et apprécier notre région , son charme ,ses paysages ,ses produits et sa qualité d'accueil .

SAMEDI 31 JUILLET 1993 , en soirée , c'est le village de MONTAGNIEU , qui sera le cadre de cette animation ,cela pour deux raisons :d'abord ce village est le plus fleuri du canton et même du département et la qualité de ce fleurissement mérite la visite ,d'autre part , le vignoble des villages de MONTAGNIEU-BRIORD - SEILLONHAZ est à l'origine de la notoriété des vins du Bugey ,par la qualité de son cru.L'histoire agrémentée par la légende !!!!! raconte que depuis l'année 1602 ,la roussette est cultivée dans ces côteaux .

C'est pourquoi , toute la population du canton et à plus forte raison du chef- lieu doit contribuer à la réussite de cette soirée et nous profitons avec plaisir de ce bulletin pour vous demander votre collaboration .

Le programme sera simple :

- A partir de 18 heures , visite de Montagnieu fleuri .
- Buffet campagnard permettant d'apprécier les produits locaux , les Commandeurs du BUGEY , en costume de leur confrérie assureront le service de la buvette . La sonnerie des Trompes de chasse de NEYRON se fera entendre à plusieurs reprises .
- Vers 21 Heures 30 à la nuit tombée ,promenade aux flambeaux dans le coteau,suivant un itinéraire prévu dans les chemins du vignoble alors que les grangeons seront mis en valeur par des projecteurs .

Plus,les porteurs de flambeaux seront nombreux , plus l'effet embrasement sera beau .Nous espérons trouver plusieurs centaines de volontaires à la promenade Et nous demandons à tous ceux qui accepteront de participer de se faire inscrire au S.I. de LHUIS ,ou ils pourront d'ailleurs trouver des flambeaux ; nous comptons aussi sur la collaboration des commerçants à qui nous remettrons des flambeaux en dépôt .

De toutes façons une répétition est prévuerendez-vous à Montagnieu le mercredi 21 Juillet à 20 heures 30

Merci d'avance ,car nous sommes certains qu'avec l'enthousiasme qui vous caractérise pour ce genre de préparation en commun ,tout se passera bien dans la joie et l'amitiébugiste .

Pour le S.I. S.R.



SOU DES ECOLES DE LHUIS

Depuis le dernier Echo de Lhuis, quelques mois se sont écoulés, mais le Sou des Ecoles n'est pas resté inactif pendant ce temps là.

Au mois de Janvier dernier, nous avons organisé notre Loto annuel qui a connu un bon succès quant à la participation. Cette année nous avons fait un effort important concernant la dotation, avec en 1^{er} prix un voyage à EURODISNEY pour 2 personnes, qui a été fort apprécié par les gagnants. Nous essaierons de faire aussi bien la prochaine fois.

Tout récemment, la fête des écoles a connu également un gros succès auprès du public venu très nombreux ce soir là. Les élèves de toutes les classes de LHUIS ont évolué dans des danses, sketchs, mimes, chansons, pour le plus grand plaisir des familles et de la population locale. Un groupe de parents s'est produit dans un sketch qui a enthousiasmé le public. Je profite de ces quelques lignes pour remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la réussite de ce spectacle.

Ces manifestations nous ont permis cette année d'acheter divers matériels pour les classes, de faire des échanges de correspondants, des sorties USEP (marche à Innimont, athlétisme à Serrières), d'aller en voyage au Parc animalier de Paugres pour les petits, et de faire des sorties de ski et de poney. De plus nous envisageons pour l'année scolaire à venir, une classe de mer pour les élèves des CE2, CM1 et CM2.

D'autre part cette année aura été la deuxième et dernière de la maitresse de l'école maternelle, Mme Leconte, qui nous a quitté pour se rapprocher de chez elle. Elle était unanimement appréciée par ses élèves ainsi que par les parents. Nous lui souhaitons bonne chance pour son nouveau poste. En Septembre arrivera donc un nouvelle institutrice à qui nous souhaitons la bienvenue.

En attendant la rentrée, bonnes vacances à tous.

Noel CATHELIN



du Canton de Lhuis

Laissons le passé être le passé ... clamait HOMERE.
Nous ne changeons rien à ce passé. Il n'empêche qu'il est des moments de la vie où les événements nous poussent à nous retourner, à revenir vers nos racines, à reprendre nos marques pour mieux nous projeter vers demain.

c'est alors que l'on a envie de feuilleter les albums ou les papiers jaunis. Nous voulons savoir d'où nous venons, qui nous étions, ce que nous sommes devenus, ce qui a changé.

Au sein du groupe historique nous voudrions valoriser nos villages, nos maisons de ce coin du Bugey méridional. Il nous faut faire un travail de recherches : sur le mode de vie, hier et aujourd'hui, sur la construction des maisons avec les matériaux trouvés sur place, la pierre, le bois, le tuf, l'emploi de ces matériaux travaillés par les artisans ou les paysans eux-mêmes.

L'implantation des villages sur cette cotière adossée au dernier chaînon du jura, ce balcon avec vue panoramique sur le bas Dauphiné et les pré-alpes, tout cela mérite toute notre attention. Pourquoi ne pas valoriser ce coin du Bugey.

N'oublions pas que les maisons n'ont d'intérêt qu'en tant que centre de vie et d'activités ; tout ce qui concerne leurs anciens occupants, leur environnement sera recherché avec soin.

Les enquêtes auprès de l'habitant, en particulier les plus âgés, apporteront bien des précisions sur la vie du village au début du siècle.

Des documents photographiques (cartes postales), la bibliographie locale, s'ajouteront à cet exposé, nous nous y emploierons dès cet automne.

Cette année avec la croisière sur le RHONE le dimanche 13 juin, nous avons redécouvert ces rivages riches d'un passé historique.

Je citerai une anecdote ayant trait à la vie de nos aïeux, le 11 mai 1859 les sous-cuignés habitants du village de Rix, commune de LHUIS, voituriers par eau, marinière, ouvriers, cultivateurs intéressés à la navigation du Ht RHONE écrivent à S.M. NAPOLEON III empereur des Français : "que depuis l'ouverture des voies ferrées, l'industrie des transports par le RHONE, grande ressource du pays, a été complètement détruite". Ces événements du siècle dernier entrent dans ces moments tragiques sur le départ de certaines familles de nos campagnes.

Le passé étant ce qu'il a été, voyons d'une autre manière ce que nous pouvons apporter au présent; demain sera encore fait de surprises, de prouesses scientifiques et techniques.

Le groupe historique, par ses expositions et ses ouvrages fait connaître notre passé. Un ouvrage sur la commune de IOMPNAS a'élaboré en ce moment.

Au début de cette année, un livre : Recherches sur le bas Bugey a été édité grâce à un travail réalisé par un erudit aimant notre région.

J'espère que cet automne, nous aurons le plaisir de vous parler de toponymie, étude des noms de lieux-dits, ceux-ci disparaissent d'année en année.

Perpétuons la tradition, il faut maintenir la fête du 15 AOUT.

Si nos fêtes disparaissent ... ?

Le bureau du GHCL

Services d'Été

SERVICE DE GARDE MEDECINS

11 JUILLET	Dr PERROUD	1er AOUT	Dr PERROUD
14 JUILLET	Dr SERRE	8 AOUT	Dr SERRE
18 JUILLET	Dr SERRE	15 AOUT	Dr POLICON
25 JUILLET	Dr POLICON	22 AOUT	Dr PERROUD
		29 AOUT	Dr SERRE

CONGES SECRETARIAT DE MAIRIE

Madame ETTORI sera en congés du 3 au 21 AOUT 1993

Une permanence sera assurée par Mme BONNARD, secrétaire de Marchamp les :

- MARDIS ET VENDREDIS de 8 h 30 à 12 h
- MERCHEDIS de 8 h 30 à 16 h 30

PERMANENCE DECLARATION STOCK DE VIN :

Les récoltants peuvent souscrire leur déclaration en Mairie aux heures habituelles d'ouverture, du 24 au 31 AOUT 1993.

PERMANENCE PERMIS DE CHASSE

La permanence pour la validation des permis de chasse sera assuré par Mme ETTORI et Mme Marcelle BONNARD pour les assurances les :

- VENDREDI 27 AOUT matin
- SAMEDI 28 AOUT matin

CENTRE DE SECOURS: Bilan de l'année 1992

Au cours de l'année dernière le Centre de Secours de Lhuis a effectué 183 interventions au lieu de 172 l'année précédente et qui se répartissent comme suit:

Départ feux: 10 au lieu de 30 en 1991. 4 de ces interventions sur la commune et 6 à l'extérieur. Beaucoup moins de feux de broussailles ou décharges publiques.

Secours à victimes: 83, dont 40 intra-muros et 43 extra-muros, au lieu de 66 en 1991. Parmi ces interventions 11 accidents de la route. Le plus grave à la Sauge, commune de Saint Benoit, 2 morts.

Sorties diverses: 90, dont 28 extra muros. La majorité de ces interventions sont les destructions d'insectes (guêpes et frelons) et les inondations du mois de novembre.

Manoeuvres: Une manoeuvre par mois, dont une de nuit. Plus une manoeuvre du GRIMP, (Groupe de recherche et d'intervention en milieu périlleux) Les spécialistes locaux participant à d'autres exercices d'entraînement dans d'autres Centres de Secours du Département.

Formation: A l'issue de différents stages effectués soit à Lagnieu soit à Bourg, Jérôme Garin a obtenu son brevet de spécialiste en Secours Routiers, Guy Roland Bonsacquet le brevet d'Adjudant, Xavier Byszanski celui de Caporal et Frédéric Vigneron le Certificat CMIR (spécialité face aux risques radiologiques).

Distinctions: A l'occasion du 11 novembre nous avons eu le plaisir d'honorer deux des nôtres en leur remettant la médaille de Vermeil Il s'agit du Sergent Chef Daniel Savoyet et du Sapeur Pierre Guiffroy, qui totalisent chacun 25 années de service.

Recrutement: Deux nouveaux sapeurs sont venus enrichir notre effectif, début 92, François Conand et Noel Cathelin tandis que le Caporal Henri Vuillerod qui aurait pu faire valoir ses droits à la retraite, a décidé par sens du devoir et comme l'autorise le règlement de prolonger son engagement.

Au mois d'Août, nous avons organisé une journée "Porte Ouverte" qui a connu un beau succès, grâce à la présence très importante de la population, ce qui a été pour nous très réconfortant. Côté équipement nous avons continué notre politique de modernisation. L'Amicale, grâce à votre générosité lors de la vente des calendriers et les dons que vous nous adressés, grâce également au reliquat du cross départemental que nous avons organisé, mais aussi au civisme des hommes du Centre de Secours, a largement participé au financement.

Dépenses financées par l'Amicale: VLHR (véhicule léger hors route) prix de revient 45486 F. vestes de cuir 30784 F., une valise de réanimation et petit matériel spécialisé 18216F., fournitures diverses et accessoires 10026 F., frais de stage et manœuvre GRIMP 2444 F., réparation matériel radio 1186 F. frais de timbres 1180 F.

La commune nous a accordé 27000 francs de subvention, qui finance les frais des assurances des personnels, le banquet annuel, et les vacations d'entretien des équipements et matériel. Elle a également financé, 7 vestes de cuir, un poste radio pour la V.L.H.R., deux casques F1.

Depuis quelques semaines, le Centre de Secours est équipé d'un bateau à moteur de reconnaissance. Cette embarcation nous a été offerte gracieusement par M. et Mme BRONN du quartier du Conand à qui nous renouvelons nos vifs remerciements.

Pour l'avenir un projet de construction d'un nouveau casernement retient toute notre attention. La municipalité parfaitement consciente que l'on ne peut pas continuer à travailler dans les conditions actuelles a décidé la construction de nouveaux locaux. Actuellement deux véhicules et le bateau sont logés à l'extérieur. D'autre part nous ne disposons que d'une seule pièce qui fait fonction à la fois de vestiaire, de standard radio et téléphone, de salle de réunion et d'instruction ainsi que de réfectoire lors des interventions importantes. Les élus recherchent le montage financier compatible avec les ressources de la commune, car malheureusement ce genre de réalisation est très peu subventionné. Nous espérons que ce projet pourra se concrétiser dans les deux à trois ans à venir.

En attendant vos pompiers font l'impossible pour assurer leurs missions dans les meilleures conditions et vous prient de croire à leur entier dévouement.

Le Chef de Corps
Lt E. BUISSON

ECOLE DE MUSIQUE DE LHUIS
=====

Lorsqu'avec le recul, nous essayons d'analyser notre saison 92/93, nous comptons sans nul doute avec quelques points forts :

- La Manifestation de LA FETE DE LA MUSIQUE ;
avec la gracieuse participation de l'Echo du Nant, de l'Ecole de Danse, La Chorale et la prestance de Monsieur GAGNOUX .
Manifestation que beaucoup d'entre vous ont encore en mémoire et surtout à l'oreille.
 - L'évolution de notre interprétation au sein de nos élèves.
- Je les remercie pour leur prestance à nous jouer de jolis morceaux de musique et aussi pour les bons résultats obtenus lors du Concours d'Accordéon et d'Orgue organisé fin Juin à SAINT LAURENT SUR SAONE .

Ainsi donc se termine notre année sur une Assemblée Générale où s'exprime la satisfaction d'une année écoulée et la décision de bien oeuvrer pour une bonne continuité .

A la saison prochaine .

Chantal GUILLAUD

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
% COMITÉ DES FÊTES %
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

UN NOUVEAU DÉPART !
=====

Après le départ des anciens responsables, deux réunions n'avaient pas permis de trouver une solution au redémarrage du Comité des Fêtes pour l'organisation de la vogue du 15 Aout.

Devant cet état de fait, les responsables du Club des Jeunes ont réagi en contactant la municipalité et en formulant des propositions pour sortir de cette impasse: des idées dynamiques, une volonté accrocheuse, mais un obstacle de taille: leur jeunesse et leur inexpérience qui ne les autorisaient pas à prendre en charge, seuls, une manifestation d'une telle importance.

Deux réunions s'enchaînèrent alors joignant à ces jeunes enthousiastes leurs parents prêts à les épauler, et d'anciens membres du Comité des Fêtes.

Celui-ci renaît donc de cet amalgame de générations qui devrait lui assurer longue vie et continuité, puisque la relève y est déjà assurée.

Voici donc la nouvelle composition de notre Comité des Fêtes:

PRESIDENT: Mr Henri DESCOLLONGES.

VICE-PRESIDENTS: Mrs Gérard BABOLAT et Robert GARIN.

TRESORIERE et TRESORIERE ADJOINTE: Mmes Chantal GUILLOUD et Colette MORIN

SECRETAIRE et SECRETAIRE ADJOINTE: Mmes Jocelyne DESCOLLONGES, Ginette GARIN

ASSEESSEURS: Mme M.A. AGUERSIF, Mrs S. AGUERSIF, C. CELDRAN, J. GUILLOUD,

R. MORIN et l'ensemble du bureau du CLUB DES JEUNES

MEMBRES: ALBERT M., BABOLAT J., CUZIN G., DUCOLOMB M., Mrs COINDARD J.L.,

CUZIN F., DUCOLOMB J., FAURE J.P., FOURRIQUES J., GIROUD G., ROULET H.,

VUILLEROD E. -----

Cette liste n'est évidemment pas close, et toutes les bonnes volontés qui souhaiteront rejoindre cette équipe seront les bienvenues, en particulier celles qui ont déjà une expérience en ce domaine...

Comment la VOGUE DU 15 AOUT SERA - T - ELLE ORGANISÉE ?

LE FEU D'ARTIFICE EST MAINTENU ET SERA TIRÉ SELON LES MÊMES MODALITÉS QUE LES ANNÉES PASSÉES:

Les conscrits ont accepté de reverser une part de l'argent collecté lors de la vente des brioches pour aider à son financement. Saluons cette initiative et qu'ils en soient remerciés !

LA FÊTE FORAINE BATTRA SON PLEIN DURANT LES DEUX JOURS DES 14 ET 15 AOUT ...

DEUX BALS SONT PRÉVUS:

LE SAMEDI 14 AOUT plus spécialement axé vers les jeunes !

LE SAMEDI 15 AOUT, bal populaire pour tout public !

Que votre présence généreuse et enthousiaste assure le succès de cette VOGUE TRADITIONNELLE, et qu'elle soit la récompense de cette bonne volonté présente et du lourd travail à venir !.